

Conseil de gestion du 12 septembre 2024

Délibération n°2024-13

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2024/192 de septembre 2024, modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMB_A_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du Conseil de gestion du 9 avril 2024
3. Avis :
 - Projet d'arrêté réglementant la pêche maritime au sein de la RNN du Banc d'Arguin
 - Projet type de COT pour les installations de pits à civelles en RNN des prés salés d'Arès et de Lège
 - Enquêtes administratives 03 et 05 (autorisations d'exploitation de cultures marines)
 - Avis technique à venir
 - Enquêtes administratives 02 (pour info)
 - Dragage à l'Aiguillon (pour info)
 - Travaux de renforcement d'ouvrage à la Corniche (pour info)
 - Point sur les avis techniques donnés
4. Election du vice-président issu des représentants de la catégorie des usagers de loisirs
5. Modalités d'attribution de concours financiers

6. Proposition de modification de règlement intérieur du conseil de gestion du PNMBA
7. Proposition de modification de règlement intérieur du fond de dotation Bassin Nature
8. Information sur les projets en cours
9. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**



Cédric PAIN